

SECTION 1 : PLAN DE COURS

Nom de l'enseignant (superviseur) – Plan de cours général		
Chiropratique		
Offert à toutes les sessions		
CPR-1031	PROJET CHIROPRACTIQUE (3 crédits)	Niveau (5 ^e année)

1. DESCRIPTION DU COURS

Développer des habiletés de recherche ou d'intervention dans un domaine particulier des études chiropratiques.

Sous la supervision d'un professeur et en se conformant aux règles énoncées dans le guide pédagogique du cours, l'étudiant doit réaliser un projet de recherche ou d'intervention sur un problème suggéré par le professeur ou par le module de chiropratique sur une liste à cet effet.

2. COMPÉTENCE PROFESSIONNELLES VISÉES

Projet de recherche

Favoriser la participation de l'étudiant à une étape particulière ou encore à toutes les étapes de la recherche en chiropratique. L'étudiant doit être responsable d'une partie d'un projet de recherche en cours ou réaliser un projet sur sa propre problématique.

Projet clinique :

- (1) Favoriser le développement de nouvelles stratégies et de nouveaux outils cliniques permettant d'améliorer l'intervention clinique de chiropraticien.
- (2) Développer des outils de vulgarisation et de diffusion permettant au grand public de se familiariser avec les soins de santé chiropratique.

3. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

L'intention de ce cours est d'offrir à l'étudiant l'opportunité de travailler sur un pied relatif à la chiropratique et de l'approfondir pour en découvrir les tenants et aboutissants, ainsi que l'impact et les développements futurs pour la profession.

4. CONTENU ET CALENDRIER DÉTAILLÉ

Cette section est obligatoire pour l'enseignant qui assume un cours atypique.

<i>Dates des rencontres</i>	<i>Contenu sommaire peut être sujet à changement</i>	<i>Section facultative Lectures, travaux et directives peut être sujet à changement</i>
Date de début du cours (première rencontre)		
Total : 292 hrs		

4.2 L'enseignant qui assume un cours régulier (sur 15 semaines) peut présenter un calendrier des activités d'enseignement selon le [calendrier universitaire](#).

L'enseignant doit toutefois préciser les dates auxquelles aucune activité n'a lieu : jour(s) férié(s), semaine de travaux et d'études (trimestre d'automne) ou semaine de relâche (trimestre d'hiver).

Ouverture de la clinique (projet pilote) : 25 mai au 13 juillet 2016

Session d'automne 2016 : 3 octobre - 20 décembre 2016

Session d'hiver 2017 : 10 janvier 2017-...

Échéancier 2016-2017

5 FORMULES OU STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES UTILISÉES

Tout étudiant désirant s'inscrire au cours PROJET CHIROPATIQUE doit en premier lieu contacter un professeur de l'UQTR qui acceptera de superviser l'étudiant dans son projet. Le projet, ses objectifs, son déroulement ainsi que les stratégies pédagogiques favorisées et le mode d'évaluation devront être présentés et acceptés par le département de chiropratique. Les stratégies pédagogiques sont déterminées par le professeur superviseur et doivent favoriser l'atteinte des objectifs généraux et particuliers du cours. Tout projet de recherche et toute intervention clinique réalisés auprès de sujets humains devront être soumis au comité d'éthique du département. Tous les projets doivent mener à la production d'un des trois documents suivants:

1. Rapport écrit **2. Résumé scientifique (poster, conférence)** 3. Conférence ou séminaire

Une note finale devra être remise à la fin de la session en fonction de l'atteinte des objectifs préalablement fixés lors de l'approbation du projet par le comité d'évaluation des projets du département de chiropratique.

6. BIBLIOGRAPHIE

Lignes directrices du Décanat des études :

Cette section doit comporter les indications sur les ouvrages obligatoires. L'enseignant peut également présenter une liste d'ouvrages complémentaires.

- 1) Liste des ouvrages obligatoires.
- 2) Listes des ouvrages complémentaires.

7. AUTRES INDICATIONS

Lignes directrices du Décanat des études :

Cette section (facultative) permet à l'enseignant d'indiquer quelques particularités associées à l'activité d'enseignement. Il peut s'agir des dates d'une activité complémentaire, de son horaire de disponibilité pour des rencontres, d'indications quant à la présence et la participation des étudiants, d'informations concernant l'étalement du cours (réalisation sur plus d'un trimestre), de précisions en ce qui a trait aux comportements attendus des étudiants (ponctualité, remise des travaux), **notamment en regard de l'utilisation des TIC dans les cours**, etc.

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)	Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique
---	--

Professeur-e Chargé-e de cours

Nom de la directrice ou du directeur du département	Signature de la directrice ou du directeur du département
---	---

Nom de la directrice ou du directeur de comité de programmes de premier cycle (facultatif)	Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)
--	--

SECTION 2 : FICHE D'ÉVALUATION

Nom de l'enseignant (superviseur) – Plan de cours général		
Chiropratique		
Offert à toutes les sessions		
CPR-1031	PROJET CHIROPRACTIQUE (3 crédits)	Niveau (5 ^e)

CADRE RÉGLEMENTAIRE RELATIF AUX PLANS DE COURS

NE PAS RETIRER CETTE SECTION

Plusieurs règlements, politiques et procédures encadrent divers aspects des plans de cours. Toute la communauté universitaire (départements, directions de programmes, personnel enseignant et étudiants) a la responsabilité d'en prendre connaissance et de s'y conformer.

En regard des **étudiants en situation de handicap** et en vertu de la *Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap* et plus particulièrement à l'article 6.5.1, les professeurs et les chargés de cours collaborent à la mise en application des mesures adaptées recommandées par les Services aux étudiants (SAE) de l'UQTR, liées à l'apprentissage et l'évaluation, pour assurer l'atteinte de l'obligation d'accommodement. S'il s'avère que des mesures soulèvent des difficultés d'application en fonction des objectifs et exigences reliées au cours ou au plan de cours, le personnel enseignant peut discuter et convenir de mesures de rechange avec l'étudiant et le conseiller au soutien des étudiants en situation de handicap des SAE.

Les étudiantes et étudiants du programme de **doctorat de premier cycle en chiropratique (7025)** sont également assujettis au *Régime pédagogique particulier du programme* (qui constitue l'annexe I du [Règlement sur le cheminement des étudiants de premier cycle](#)) et ils ont la responsabilité de prendre connaissance de ces dispositions qui encadrent notamment la formation clinique.

[Calendrier universitaire](#)

[Politique de la formation à distance](#)

[Politique institutionnelle de soutien aux étudiants en situation de handicap](#)

[Politique linguistique de l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Politique visant à prévenir et enrayer toute forme de harcèlement, de discrimination et d'incivilité à l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

[Procédure de cheminement d'une dérogation au calendrier universitaire](#)

[Procédure relative à la levée de cours pour la participation à une assemblée de l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières](#)

DÉTAIL DES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION
(LES ÉLÉMENTS D'ÉVALUATION SONT CONVENUS AVEC LE SUPERVISEUR CONCERNÉ)

	PONDÉRATION (maximum de 100%)			Date d'examen ou de remise des travaux
	Individuel	Équipe	Total	
MODALITÉS D'ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES	Minimum de 60 % de la note globale	Maximum de 40 % de la note globale	100 %	
Total des éléments de l'évaluation				

AUTRES INDICATIONS RELATIVES À L'ÉVALUATION

Ligne directrice du Décanat des études

Par exemple, vous pouvez également indiquer que la grille d'évaluation de chacun des travaux sera communiquée à l'étudiant lors de la présentation de la consigne rattachée au travail. Si vous évaluez la maîtrise de la langue française, vous devez indiquer le pourcentage alloué.

BARÈME DE NOTATION

Il est fortement recommandé au personnel enseignant d'inclure à la fiche d'évaluation le barème de notation (intervalles de cotes) qui sera utilisé dans le cadre de l'activité, que ce barème soit départemental, institutionnel ou celui de l'enseignant. Le barème de notation choisi par l'enseignant doit être le même et dans le plan de cours et dans SYDRE

Le cas échéant, le département doit s'assurer que le barème de notation utilisé par le personnel enseignant correspond à celui approuvé par le département.

Voici un exemple de barème de notation et d'intervalles de cotes. La présentation est identique à celle de SYDRE.

Cote	Min inclus	Max exclu
A+	90,0	100
A	87,0	90,0
A-	84,0	87,0

Cote	Min inclus	Max exclu
B+	81,0	84,0
B	78,0	81,0
B-	75,0	78,0

Cote	Min inclus	Max exclu
C+	72,0	75,0
C	69,0	72,0
C-	66,0	69,0

Cote	Min inclus	Max exclu
D+	63,0	66,0
D	60,0	63,0
E	0	60,0

Nom de l'enseignant-e et nom des membres de l'équipe pédagogique (le cas échéant)

Signature de l'enseignant-e ou des membres de l'équipe pédagogique

Professeur-e

Chargé-e de cours

Nom de la directrice ou du directeur du département

Signature de la directrice ou du directeur du département

Nom de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)

Signature de la directrice ou du directeur du comité de programmes de premier cycle (facultatif)

La version originale de ce plan de cours est signée et est conservée au département.